



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.06.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2023
Date d'affichage : 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,
Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie
FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Budget « commune » : Décision modificative n°3.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exécution budgétaire du budget principal nécessite une modification des crédits inscrits au budget primitif pour permettre l'acquisition du matériel médical (brancards, tables d'examen ...), de radiologie et l'équipement informatique de la future maison de santé.

Il convient également d'abonder les crédits relatifs aux études de la rue de la Guisane.

AR Prefecture

005-210501615-20231218-230602-BF

Reçu le 26/12/2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 615.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	20 615.00 €	0.00 €	0.00 €
R-72 : Production immobilisée	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 615.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 615.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20 615.00 €	0.00 €	20 615.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 615.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 615.00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	0.00 €	18 515.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-188 : Voirie, réseaux & aménag urbains	0.00 €	4 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	20 615.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	113 947.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	113 947.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 198.00 €
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 857.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 055.00 €
D-203-220 : Aménagement Rue de la Guisane	0.00 €	58 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-203-228 : Construction d'un restaurant d'altitude	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	63 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-226 : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-226 : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-226 : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	0.00 €	55 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	45 000.00 €	77 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-226 : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	0.00 €	73 602.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	73 602.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	45 000.00 €	234 617.00 €	0.00 €	189 617.00 €
Total Général		210 232.00 €		210 232.00 €

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice budgétaire et comptable 57 ;

Vu la délibération n° 23.01.06 en date du 15 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de la commune.

Vu la délibération n° 23.02.01 en date du 3 mai 2023 approuvant la décision modificative n°1 de la commune.

Vu la délibération n° 23.05.02 en date du 26 septembre 2023 approuvant la décision modificative n°2 de la commune.

AR Prefecture

005-210501615-20231218-230602-BF

Reçu le 26/12/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ACCEPTE** la modification n°3 du budget « commune » 2023 telle que ci-dessus présentée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2023

Le Maire



Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Isabelle DESMALLEES